

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

2/1 – LA PROGRAMMATION 2017 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La préparation de la programmation 2017 du Contrat de Ville a démarré en juillet 2016 par le lancement d'un appel à projets adressé à l'ensemble des associations locales investies dans la Politique de la Ville. Il énonçait les orientations prioritaires attendues par la Ville ainsi que les dates du calendrier de dépôt et d'instruction des projets.

Les orientations prioritaires pour l'année 2017 relèvent des attentes suivantes :

- faire participer les Monsois et partager la ville,
- accompagner les enfants et les jeunes en difficulté,
- favoriser la Réussite Educative,
- placer l'enfant au centre de l'intervention de la Ville,
- faire émerger les projets entrepreneuriaux,
- soutenir l'activité économique et l'emploi,
- lutter contre la précarité énergétique,
- assurer l'accès aux équipements et services de santé.

En matière de participation, l'appel à projets vise à renforcer l'accès des habitants à l'éducation, à l'environnement et à la culture en s'appuyant sur les espaces et équipements créés dans le cadre du premier Programme de Rénovation Urbaine. Les associations locales sont ainsi invitées à investir les équipements ou les espaces publics réaménagés pour permettre de faire découvrir aux Monsois les richesses qu'ils recouvrent en matière d'offre culturelle, de biodiversité, de nature en ville... Des actions de sensibilisation sont également attendues pour favoriser la réduction des déchets, la valorisation des encombrants, l'élaboration de micro-projets d'aménagement dans le quartier...

En matière de développement économique, la Ville poursuit son approche en faveur du soutien au développement local par la mise en place d'actions d'amorçage. Elles ont ainsi pour but de sensibiliser les habitants à l'initiative et à l'entrepreneuriat afin de les aider à s'émanciper et réussir ainsi à croire en leur capacité à créer et à inventer. Ces actions d'amorçage visent également à renforcer l'accès des habitants à l'insertion professionnelle en agissant sur l'estime de soi et la confiance.

En matière de réussite éducative, la Ville vise l'accompagnement prioritaire d'enfants rencontrant des difficultés d'adaptation à l'école et de socialisation dans les activités collectives. C'est la raison pour laquelle, la promotion du rôle des adultes - parents comme professionnels - doit systématiquement être recherchée et qu'il peut être question, le cas échéant, d'aider les parents à mieux assumer l'éducation de leurs enfants. En parallèle et afin de favoriser l'accès à l'épanouissement du plus grand nombre, l'appel à projets vise d'une part, l'accès des enfants de niveaux maternel et élémentaire à des actions de sensibilisation aux différents milieux naturels et aux richesses de l'environnement culturel et urbain et d'autre part, leur accès à des pratiques culturelles et sportives variées.

En ce qui concerne la lutte contre **la précarité énergétique** ainsi que l'accès à **la prévention et aux soins**, la Ville attend des projets mis en œuvre qu'ils aident davantage au repérage et à l'accompagnement des Monsois en difficulté. Pour ce faire, les démarches entreprises doivent miser sur la convivialité et le plaisir que l'on retire à « faire ensemble » pour créer la rencontre avec les Monsois et transmettre ainsi des messages à caractère préventif.

L'appel à projets permettant de préparer la programmation 2017 de la Politique de la Ville a permis de recueillir 37 projets, contre 33 en 2016. L'instruction des dossiers par les services municipaux a été lancée à partir du 24 octobre et continuera au-delà de la présentation des actions retenues par la Ville dans le cadre de la présente délibération.

Parmi l'ensemble de ces actions, la Ville propose d'en retenir 33. Ce choix tient compte d'une part des orientations prioritaires arrêtées par la Ville et d'autre part, de choix budgétaires contraints.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville sont financées par la Ville, l'Etat et la Région. Les demandes de financement auprès de ces institutions ont été adressées par la Ville à la MEL qui organise la mise en cohérence des circuits d'instruction pour chercher à optimiser les différentes sources de financement sollicités : la ventilation des projets vers les financements de droit commun ou de la Politique de la Ville est plus cohérente à l'échelle métropolitaine.

Dans la mesure où le financement reste adossé à une logique de contractualisation, seuls les projets bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs de l'Etat et de la Région seront accompagnés financièrement par la Ville. Les modalités de partenariat, de versement et de suivi des projets financés dans le cadre de la Politique de la Ville, seront toutes précisées dans une convention avec l'association porteuse. Cependant, quelques principes élémentaires du financement de ces projets sont rappelés ci-après :

- démarrage dès le début de l'année 2017 des projets municipaux validés techniquement par les services instructeurs de l'Etat et de la Région,
- versement de l'aide financière de la Ville de Mons en Barœul à hauteur de 70 %, afin de soutenir le démarrage des projets associatifs validés,
- versement du solde de l'aide financière au prorata des dépenses réellement engagées, après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité de l'action financée.

Parmi les actions présentées, le projet « éveil au livre » doit se poursuivre dès le début de l'année 2017 afin de ne pas créer de rupture dans le déroulé de l'action démarrée en septembre 2016. Pour rappel, les missions mises en œuvre dans le cadre de ce projet sont de :

- proposer un temps de lecture d'albums animés aux parents et leurs enfants dans les écoles maternelles du REP+,
- lire des albums à voix haute aux enfants dans les structures de la Petite Enfance,
- organiser ou aider à la mise en place du prêt d'ouvrages dans les familles,
- amener les enfants et les parents à fréquenter les lieux de lecture.

Elles sont confiées à un médiateur du livre, non titulaire, à temps non complet. Ce candidat, qui doit justifier d'une expérience confirmée de lecture à voix haute et de projets sur la parentalité, sera rémunéré en référence à la grille générale des traitements de la Fonction Publique Territoriale du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les participations de l'Etat et de la Région, au titre de la programmation de la Politique de la Ville,
- engager les actions présentées dans le cadre de la programmation 2017 qui bénéficieront d'un avis favorable des services instructeurs de l'Etat et de la Région,
- confirmer le poste de « médiateur du livre », non titulaire à temps non complet afin de mettre en œuvre l'action « l'éveil au livre » entre janvier et juillet 2017 puis de septembre à décembre 2017,
- inscrire au budget primitif 2017 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets.